



DAFIP/21-902-169 du 20/09/2021

**VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCES PROFESSIONNELLE D'UN ENSEIGNEMENT  
INCLUSIF (VAEP) DANS LE CAPPEI - SESSION 2022**

Références : Décret n° 2017-169 (10/02/17) modifié par le décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 créant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et fixant le cadre de la formation professionnelle spécialisée - Arrêté du 10 février 2017 modifié par l'arrêté du 21 décembre 2020 portant sur l'organisation de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive - Circulaire du 12 février 2021 publiée au BOEN n° 10 du 11 mars 2021 relative à la formation spécialisée et au certificat d'aptitude aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. GUIGOU - Chef de bureau DAFIP - Tel : 04 42 93 88 44 - Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (ASH) - Tel : 06 37 26 01 29

**Préambule :**

Le décret 2017-169 modifié par le décret n° 2020-1634 a créé le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, commun aux enseignants du premier et du second degré, public et privé. Ce certificat, dénommé CAPPEI, est destiné à attester de la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il peut être désormais être obtenu par la VAEP.

L'enseignant spécialisé est un professeur du premier ou du second degré qui maîtrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ainsi que des compétences particulières et complémentaires du référentiel de compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.

L'obtention de la certification CAPPEI relève d'une démarche académique qui vise entre autre à constituer un réseau de personnes-ressources pour l'école inclusive et à qualifier les enseignants du premier et du second degré appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

**I - MODALITES D'EXAMEN**

**Parcours de la VAEP**

La validation du parcours se fera en trois étapes

- 1) Transmission par le candidat d'un dossier de recevabilité (livret 1 / Annexe 1) qui permettra de vérifier si la demande est conforme avec les exigences de la démarche et les conditions énoncées au chapitre II « Conditions et modalités d'inscription ».**

En outre, ce dossier présentera, de manière synthétique, l'ensemble du parcours du candidat et devra mettre en exergue les activités mentionnées dans le référentiel professionnel de compétences d'un enseignant spécialisé.

- 2) **En cas de recevabilité du livret 1, un second dossier de validation, (livret 2 / Annexe 2) devra être renseigné.** Il mettra en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat. **Ce dernier devra y présenter et analyser au maximum trois activités significatives** mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- 3) **Présentation du dossier de validation (livret 2) et entretien avec un jury (15 minutes de présentation + 45 minutes d'entretien).** L'entretien portera notamment sur la connaissance des candidats des modalités de scolarisation des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, de leur capacité à prendre en compte les besoins des élèves dans leur pratique professionnelle et leur rôle de personne-ressource.

Un accompagnement à la préparation du dossier de validation et à la présentation devant le jury sera proposé aux candidats.

## **II – CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION :**

Les candidats du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée, ainsi que les maîtres contractuels, les maîtres agréés et les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat devront remplir et renvoyer l'annexe 1 (livret 1) de la présente circulaire avant le 15 octobre 2021. Tout envoi de pièces effectué après cette date sera refusé et conduira à l'annulation de la demande de VAEP.

En cas de recevabilité du livret 1, le livret 2 (annexe 2) devra être rempli et renvoyé avant le 15 janvier 2022 sous peine d'annulation de la demande.

Lesdits dossiers sont à renvoyer à l'attention de M. Jean-François Guigou

Rectorat  
Service de la DAFIP  
Bureau 205  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

### **II-1 Conditions pour postuler à la recevabilité du livret 1 :**

- **Justifier de cinq ans d'exercice en tant qu'enseignant dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.**
- **Cette durée de trois ans est portée à quatre ans pour les professeurs qui exercent au moins à 50% de leur obligation réglementaire de service dans les domaines de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

### **II-2 Ouverture des inscriptions :**

Livret 1 : Les inscriptions sont ouvertes à compter de la date de parution de la présente circulaire jusqu'au 15 octobre 2021.

Livret 2 : Les inscriptions sont ouvertes à compter de la décision concernant la recevabilité du livret jusqu'au 15 janvier 2022.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*



**Annexe I - Dossier de recevabilité de la VAEP**

**Livret 1 Dossier de recevabilité à adresser au recteur d'académie**

Date limite de réception : 15/10/21

Critères de recevabilité (l'ancienneté est calculée au 1er septembre de l'année scolaire en cours):

- avoir exercé avoir exercé la fonction de professeur du 1er ou du 2<sup>nd</sup> degré pendant une durée minimale de cinq ans

- dont une expérience minimale dans le domaine de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap:  
de trois ans à temps complet,  
ou de trois à six ans à temps partiel avec un minimum de 50 % des obligations réglementaires de service.

Décision de la recevabilité de la candidature transmise avant le 30 novembre de l'année scolaire en cours.

Durée de validité de la recevabilité : 3 ans.

Madame

Monsieur

Nom:

Prénom:



## IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame                       Monsieur

Nom: \_\_\_\_\_

Nom d'usage -----

Prénom(s)-----

Date et lieu de naissance (département ou pays):

le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_

Nationalité -----

Adresse (n°, rue, avenue, etc.):

\_\_\_\_\_

Code postal:

Ville:

Domicile:

Portable

Mel :

### **VOTRE SITUATION ACTUELLE:**

Administration :

Corps d'appartenance :

Grade :

Discipline (pour les professeurs du 2nd degré):

Poste occupé au 01/09/20 \_\_:

Ancienneté générale de service au 01/09/2021 :\_année \_mois \_jours

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

## VOTRE EXPÉRIENCE AU REGARD DU PROFIL RECHERCHÉ

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des compétences, des aptitudes professionnelles et des connaissances qu'il a acquis dans l'exercice d'une activité en qualité de professeur.

**RECEVABILITE : RECENSEMENT DES SERVICES EN TANT QUE PROFESSEUR**

Présentez dans le tableau ci-dessous tous les postes que vous avez occupés en tant que professeur en commençant par l'expérience la plus récente.

Indiquez dans la dernière colonne s'il s'agit d'une **expérience sur un poste de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap** en justifiant.

Période	Durée	Corps / emploi	Établissement / autre	Poste occupé	Poste de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Durée d'expérience en tant que professeur au 1/09/2021				Durée d'expérience dans la scolarisation d'élèves à BEP au 1/09/2021	

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

souhaite présenter un dossier de VAEP (livret 2) conduisant à la délivrance du Cappei.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier (livret 1) ;
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations\*.

À \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature obligatoire

\* En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité.

Nombre total de pages de cette rubrique  
(y compris cette page de garde)



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Annexe II**  
**Dossier de validation de la VAEP - Livret 2**

Dossier de validation à adresser au recteur d'académie.

Date limite de réception du dossier par l'académie: 15 / 01 / 21

Madame

Monsieur

Nom:

Prénom:

Année scolaire d'obtention de la recevabilité de la demande : 20\_\_\_ / 20 \_\_\_



## IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Madame  Monsieur

Nom: \_\_\_\_\_

Nom d'usage: \_\_\_\_\_

Prénom(s): \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance (département ou pays):

le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nationalité: \_\_\_\_\_

Adresse (n°, rue, avenue, etc.):

\_\_\_\_\_

Code postal:

Ville:

domicile:

portable:

Mel :

### **VOTRE SITUATION ACTUELLE:**

Administration: \_\_\_\_\_

Corps d'appartenance: \_\_\_\_\_

Grade: \_\_\_\_\_

Discipline (pour les professeurs du 2nd degré): \_\_\_\_\_

Poste occupé au 01/09/21: \_\_\_\_\_

Ancienneté générale de service au 01/09/21 : \_années \_ mois \_ jours





## MODE D'EMPLOI

Vous avez effectué une demande de validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (**VAEP**) en déposant votre dossier de recevabilité (livret 1) auprès de votre académie. Votre demande a été déclarée recevable. Cette décision est valable **pendant 3 ans** sous réserve d'évolution réglementaire de la certification Cappeï.

### **Désormais, vous allez renseigner ce dossier de validation (livret 2).**

Il s'agit d'un questionnaire guide pour vous aider à décrire les activités les plus significatives que vous réalisez ou avez réalisées et qui correspondent aux activités du référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé.

C'est à partir de la description détaillée de vos activités et du contexte dans lequel vous les exercez que le jury détectera les connaissances et compétences que vous mettez en oeuvre et vérifiera ensuite si elles sont conformes aux exigences du Cappeï.

A la suite de l'évaluation que le jury aura faite de votre dossier de validation, il vous recevra en entretien et transmettra une proposition de validation ou non au recteur qui décidera.

Vous devez, dans un premier temps choisir les activités les plus significatives que vous allez décrire. Celles-ci doivent témoigner de la scolarisation d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Vous décrirez **au maximum 3 activités**, numérotées de **1 à 3**. Pour chaque activité, vous présenterez :

- la structure (école, établissement ...) dans laquelle vous exercez ou avez exercé;
- le poste que vous occupez ou occupiez;
- l'activité.

Vous pouvez vous appuyer sur des situations concrètes et fournir des exemples de séquences ou de séances, des travaux d'élèves, des documents numériques...

VOTRE CV

*Vous mettez en exergue les expériences en rapport direct avec le référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé.*

## INTRODUCTION

*Vous apportez notamment des informations afin d'explicitier au jury votre motivation et vos objectifs.*



## FICHE DESCRIPTIVE DE LA STRUCTURE

*Présentez la structure de l'activité n°*

A titre indicatif, vous pouvez développer les points suivants:

- **Nom** et statut (forme juridique : école, établissement scolaire, établissement médico-social, établissement pénitentiaire, société, association, etc...)
- Activités de votre structure (niveau scolaire, ...)
- Effectif (nombre de professionnels, nombre d'élèves)
- Niveau des élèves, présence de dispositifs spécifiques dans le domaine de l'adaptation scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap (Ulis, unité d'enseignement **-UE**, **-UEE**, Segpa, Erea), établissement de l'éducation prioritaire (**REP**, REP+) ...
- Localisation géographique



## FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE OCCUPÉ

*Indiquez l'intitulé du poste et présentez votre poste (ce que vous faites réellement).*

*Activité n°*

A titre indicatif, vous pouvez développer les points suivants :

- Indiquez votre statut: fonctionnaire, contractuel, nommé à titre provisoire ou définitif...
- Quelle place occupez-vous dans la structure ou le dispositif ? Indiquez les personnes avec lesquelles vous travaillez (hiérarchie, collègues, **AESH**, ...).

*Précisez les missions que vous réalisez.*

Vous indiquerez :

- les classes dans lesquelles vous enseignez;
- le cas échéant, vos fonctions de personne-ressource, de direction d'école, de tuteur;
- si des changements importants ont marqué l'évolution de votre emploi, de quel ordre étaient-ils ?  
Comment avez-vous fait face à ces changements ?
- expliquez si vous avez eu la possibilité de proposer des améliorations ou des changements sur votre poste de travail.

*Votre fiche sera structurée selon le déroulé présenté ci-dessous.*

1. Présentation de l'activité (contexte, objectif(s), fréquence...) :
2. En vous appuyant sur une ou des situation(s) vécue(s), décrivez comment vous vous organisez et comment vous procédez pour réaliser cette activité.

Vous montrerez comment vous tenez compte :

- des ressources disponibles (matériel, informations, connaissances mobilisées, partenaires, ...);
- des contraintes existantes (sécurité, délais, hygiène, ...);
- des relations internes et externes (avec les élèves, les partenaires, les familles, ...);
- de la réglementation, des programmes scolaires;
- ...

et vous argumenterez vos choix.

3. Comment est évaluée cette activité ? (auto-évaluation, résultats des évaluations des élèves, évaluation par la hiérarchie, ...)

Le cas échéant, indiquez ce qui pourrait être amélioré et comment.

## RÉCAPITULATIF DU CONTENU DU LIVRET

Vérifiez que les éléments suivants figurent dans votre livret et inscrivez-en le nombre. Précisez les numéros de page dans la colonne de droite.

Documents	Nombre	Numéro de page
Votre CV <i>Vous surlignerez les expériences en rapport direct avec le Cappei</i>		
Fiche(s) descriptive(s) de votre (vos) structure(s) - 3 maximum		
Fiche(s) descriptive(s) de votre (vos) poste(s) occupé(s) - 3 maximum		
Fiche(s) descriptive(s) de votre (vos) activité(s) - 3 maximum		
<i>Si besoin</i> Annexes: préparations, fiches de séquences, de séances, schémas, travaux d'élèves...		
Déclaration sur l'honneur		



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## DÉCLARATION SUR'HONNEUR

Je soussigné(e)-----

déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier (livret 2) ;
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations\*.

A ----- le ---/ --- / -----

Signature obligatoire

\*En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit au candidat un droit d'accès et de rectification pour les données personnelles le concernant auprès de l'autorité.

Nombre total de pages de ce livret (y compris cette page)